

Appel de la Martinique : « Lutter contre le trafic de drogues et le trafic illicite en Caraïbes et dans les Amériques »

Final

La liste des pays ayant endossé la déclaration au 3 juillet est la suivante :
Allemagne, Bahamas, Barbade, Brésil, Canada, Costa Rica, Dominique, Espagne, France, Guatemala, Guyana, Honduras, Italie, Jamaïque, Japon, Panama, Pays-Bas, Pérou, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Suriname, Royaume-Uni, Trinité et Tobago, République dominicaine, CARICOM IMPACS et ONUDC.
La déclaration demeure ouverte aux pays souhaitant la rejoindre ultérieurement.

Nous, partenaires œuvrant ensemble contre le trafic illicite dans les Caraïbes et sur le continent américain, réunis à Fort-de-France (Martinique), exprimons notre profonde préoccupation face à l'ampleur croissante et à la complexité du trafic de drogues, du trafic illicite d'armes à feu et d'autres activités criminelles qui affectent nos régions, ainsi qu'aux violences engendrées par ces phénomènes.

Les réseaux criminels adaptent leurs méthodes, exploitent les voies maritimes et aériennes, utilisent les circuits de trafic interinsulaires, infiltrent les chaînes logistiques des ports et les structures économiques légales et développent des opérations transfrontalières dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ces réseaux diversifient leurs activités, blanchissent leurs profits, favorisent la corruption, font du trafic d'armes et de munitions, menacent nos moyens de subsistance en commettant des crimes qui portent atteinte à l'environnement, recrutent des personnes vulnérables, notamment des jeunes, pour perpétrer leurs crimes, et compromettent la sécurité publique, la gouvernance démocratique, l'état de droit et le développement économique.

Nous reconnaissons la nature de plus en plus transatlantique des routes de trafic, notamment les liens entre les Caraïbes, l'Amérique latine, l'Afrique de l'Ouest et centrale, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Nous saluons la tenue, en Martinique, d'une conférence régionale de sécurité organisée dans le cadre de la présidence française du G7 et préparée grâce à une série de conférences sectorielles de haut niveau réunissant les autorités nationales, les organisations régionales, les services opérationnels, les autorités judiciaires, les gestionnaires de ports et d'aéroports ainsi que des partenaires internationaux.

Nous sommes convaincus qu'aucun pays ne peut faire face à ces problématiques seul. C'est pourquoi nous réaffirmons notre détermination :

I. À démanteler les groupes criminels transnationaux organisés et leurs réseaux de soutien impliqués dans le trafic de drogues et d'armes et à perturber sans relâche les chaînes d'approvisionnement illicites

Nous sommes déterminés à travailler ensemble, selon une approche globale et respectueuse des droits de l'homme et conformément aux conventions internationales, afin de lutter contre le trafic de drogues et le trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs, qui alimentent la violence et compromettent l'état de droit, le développement économique et la démocratie. À cette fin, nous avons l'intention de renforcer la coopération internationale entre nos services opérationnels, comme la police et les douanes, et, le cas échéant, entre nos autorités judiciaires, notamment au moyen d'opérations et d'enquêtes conjointes lorsque cela est possible, d'une coopération en matière de sciences forensiques, d'entraide judiciaire et d'autres canaux efficaces pour la transmission d'informations entre les autorités compétentes, ainsi que de notre coopération en matière de développement, dans le but de démanteler les réseaux de trafic et leurs structures financières, logistiques et de soutien, au sein des cadres juridiques nationaux et internationaux existants. Nous renforcerons encore la coopération grâce à l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques concernant les nouvelles routes et méthodes de trafic et les techniques de dissimulation, afin d'aider nos partenaires à repérer les menaces en évolution et à renforcer leurs capacités de détection et d'interception, garantissant ainsi que notre réponse collective s'adapte à ces menaces.

La déstabilisation des structures financières et des activités de blanchiment d'argent des réseaux criminels est un élément clé de la lutte contre la criminalité organisée. C'est pourquoi nous avons pour objectif de renforcer les enquêtes financières, le suivi des avoirs ainsi que la saisie, la confiscation et le recouvrement des biens criminels.

Nous avons l'intention d'adapter l'approche consistant à « suivre l'argent » aux technologies financières en évolution, notamment aux actifs virtuels, en renforçant les capacités de traçage, de gel, de saisie, de confiscation et de recouvrement des produits du crime et en renforçant la coopération entre les services de renseignement financier, les autorités de supervision, les réseaux internationaux comme le Groupe d'action financière (GAFI) et ses branches régionales (dont le GAFILAT) ainsi que les acteurs du secteur privé concernés.

Nous continuerons de promouvoir une approche globale, mobilisant l'ensemble de l'administration et fondée sur des données probantes, qui comprendra la réduction à la fois de l'offre et de la demande de drogues. Nous ne ménagerons aucun effort pour réduire la demande et atténuer les conséquences néfastes sur la santé publique et la société de la consommation de drogues, notamment en renforçant les capacités des acteurs concernés et en offrant des possibilités socio-économiques, une attention particulière étant accordée aux populations les plus vulnérables. Nous avons donc

l'intention de renforcer nos efforts en matière de prévention primaire, de traitement et de soins de santé afin de réduire la demande.

II. À sécuriser les zones stratégiques et à perturber les flux illicites

Nous réaffirmons l'importance du renforcement de la résilience des ports, des aéroports et des chaînes logistiques face aux infiltrations criminelles, notamment au moyen de mesures de protection côtière, et de la facilitation de la coopération opérationnelle pour intercepter les marchandises illicites. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec les opérateurs privés des ports, des aéroports, du transport maritime et des chaînes logistiques afin de lutter collectivement contre cette menace.

À cet effet, nous reconnaissons la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle dans les ports et les aéroports, en nous appuyant sur les bonnes pratiques recensées par le G7 et par nos partenaires internationaux et régionaux, notamment les initiatives visant à renforcer la coopération entre les ports et les plateformes de transport exposés aux risques de trafic. Nous saluons l'initiative des chefs d'État et de gouvernement du G7+ de créer un réseau de ports et souhaitons explorer les possibilités de collaboration avec la région des Caraïbes.

Nous nous efforçons également, lorsque cela est approprié, de développer et de mettre en œuvre les accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux existants, afin de favoriser une coopération maritime plus efficace, notamment des accords en matière de poursuite transfrontalière, et de visites de navires et des procédures d'autorisation et de coordination rapides.

III. À renforcer les capacités régionales et les partenariats

Nous réaffirmons notre engagement commun de soutenir les organisations régionales et internationales impliquées dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues dans la région, notamment l'Agence de la Communauté des Caraïbes pour la mise en œuvre de l'action contre la criminalité et pour la sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Système de sécurité régional, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ainsi que les mécanismes de coopération Union européenne-Amérique latine et les autres cadres compétents.

Nous réaffirmons le rôle central de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, ainsi que de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui constituent le cadre juridique commun pour la coopération internationale, l'entraide judiciaire, l'extradition, la confiscation et l'assistance technique.

Au moyen d'actions régionales, nous prévoyons de continuer à soutenir les services opérationnels et les services de sécurité compétents afin de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée sous toutes ses formes grâce à des programmes de formation régionaux, des centres de savoir-faire, des séminaires de haut niveau, des formations spécialisées, des équipements, la constitution de stocks d'armes détenues par les États, la traçabilité des armes à feu ainsi que des enquêtes et des opérations conjointes ou parallèles.

Nous nous engageons à poursuivre cette dynamique grâce à une conférence de suivi sur la sécurité dans les Caraïbes, qui sera organisée avec le soutien ferme des partenaires internationaux, régionaux et du G7.

Ensemble, nous appelons à un partenariat plus fort, plus coordonné, plus global et plus opérationnel, fondé sur une approche basée sur des données probantes et sur l'état de droit, pour protéger nos sociétés, démanteler et traduire en justice les réseaux criminels et sécuriser les zones stratégiques, dans le but de lutter contre la criminalité transnationale organisée.